

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 19.07.2024

Ordre du jour :

Questions SSCT :

- 1-approbation du compte-rendu de la réunion SSCT du 24.05.2024
 - 2-plan de prévention des risques psychosociaux : présentation des fiches de postes
 - 3-réunions de groupes : planification des prochaines réunions
 - 4-formation secouriste : bilan
 - 5-point sur les procédures en cours : mise en place des mesures préconisées
 - 6-prévention des risques auditifs : achat d'écrans pare-son
-

Questions courantes :

- 7-approbation du compte-rendu de la réunion du 17.05.2024
- 8-compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 24 juin 2024
- 9-situation budgétaire : situation 2024 et prévision pour 2025
- 10-accord audiovisuel : gestion et bilan
- 11-licenciement d'une salariée protégée : procédure et consultation du CSE
- 12-concours de recrutement des deux postes de violons
- 13-concours de recrutement : pupitre de clarinette
- 14-DEMOS : bilan de DEMOS 1, présentation de DEMOS 2
- 15-Planning 2024-2025
- 16-Orféo : bilan et ajustements
questions diverses

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général

Sophie Platret : responsable de production et de diffusion

Marc-Antoine Degrenier : régisseur général

Délégués du personnel : Pauline Dangleterre, Romain Rougé, Frédéric Béthune, Fabrice Durand (délégué syndical), David Gobbe, Camille Girard, Mathilde Dannière (suppléants) + Isabelle Ronzier

Question SSCT

1-approbation du compte-rendu de la réunion SSCT du 24.05.2024

Le procès verbal du 24 mai 2024 est approuvé.

2-plan de prévention des risques psychosociaux : présentation des fiches de postes

F. Béthune : «Jean-Philippe Matz, psychologue du travail, avait rendu en septembre 2022 son rapport sur les risques psychosociaux dans notre entreprise et avait formulé un certain nombre de préconisations dont l'élaboration de fiches de postes. Nous avons finalisé notre contribution sur les fiches de postes des "cordes". »

F. Durand : «Pour continuer notre réflexion, vous devez nous envoyer les contrats des musiciens des vents afin d'en étudier les spécificités ».

A. Labat : «Je vous enverrai ces contrats dans la journée. »

F.Béthune : «Un des points qui nécessite une clarification est la définition des termes "devant jouer..." et "pouvant jouer...", précision indispensable pour l'élaboration des fiches de postes des vents. »

P. Dangleterre : « Pour les cordes, il est encore nécessaire de travailler sur une clarification et une homogénéisation des termes "co-soliste" et "deuxième soliste". Il faudrait également corriger les erreurs d'appellation des postes de musiciens relevées sur certains documents de communication. »

A. Labat : « Je vous propose de finaliser notre réflexion sur ces deux points (devant/pouvant et deuxième ou co soliste) lors de notre réunion de septembre.»

En conclusion, les membres élus du CSE demandent à la Direction :

-de faire le nécessaire pour que cette recommandation du psychologue du travail soit respectée et que les fiches de postes des musiciens soient finalisées et présentées aux salariés en début de saison 2024-2025. Les fiches de postes du personnel administratif et technique devront être finalisées avant fin 2024.

-de corriger les erreurs relevées sur les supports de communication. (site et programmes de salle)

-que les prochaines plaquettes soient envoyées aux délégués du personnel en amont pour relecture.

3-réunions de groupes : planification des prochaines réunions

Il s'agit ici de la mise en pratique de la deuxième recommandation du psychologue du travail. Les groupes attendent de la régie générale une proposition de date pour leur deuxième réunion.

4-formation secouriste : bilan

Faute de salariés intéressés, la formation prévue en juillet sur deux journées n'a pas eu lieu et sera reportée à une date ultérieure. Un sondage sera réalisé auprès des salariés afin de proposer une date plus favorable.

5-point sur les procédures en cours : mise en place des mesures préconisées

A.Labat : «Nous avons rencontré la médiatrice Joëlle Therin avec Pauline et Mathilde (référentes harcèlement sexuel). La médiatrice a ensuite échangé avec les trois salariés concernés lors d'un "entretien de motivation". J'attends le retour de J. Therin sur cette première étape. Celle-ci envisageait ensuite de mettre en place soit une médiation, soit un recueil des perceptions afin d'avoir l'approche la plus pertinente et de pouvoir au final formuler des préconisations.»

P. Dangleterre : « Mme Therin a précisé le déroulé de sa mission : soumettre un questionnaire aux trois personnes concernées puis aux salariés qui pourraient apporter leur témoignage. Mise en place d'un entretien individuel. Analyse des informations recueillies et restitution à la Direction des conclusions et préconisations. Le tout sur un temps le plus resserré possible.»

A.Labat : « J'attends d'avoir tous les retours de Mme Thérin pour mettre en place la procédure la plus adaptée. »

6-prévention des risques auditifs : achat d'écrans pare-son

La Direction va se rapprocher de la régie pour finaliser l'achat des écrans "de tête" sélectionnés.

Question diverse :

éclairage dans la salle de répétition :

Les éclairages sur pied rajoutés pour compenser le système partiellement en panne sont indispensables pour avoir de bonnes conditions de lumières mais prennent trop de place au sol et sont sur le passage des musiciens. (risques de chutes). Cette solution provisoire doit être corrigée et les éclairages plafonds réparés.

A.Labat : « Une demande sera envoyée au Grand Avignon pour remplacer les éclairages défectueux ».

Chaises ergonomiques : une étude sera bientôt engagée au sujet de l'évolution possible vers un mobilier ergonomique individualisé. Dans l'immédiat, les musiciens qui le souhaitent doivent pouvoir disposer de chaises à la bonne taille, l'assise des chaises actuelles étant souvent trop basse.

Questions courantes

7-approbation du compte-rendu de la réunion du 17.05.2024

Le procès verbal de la réunion du 17.05.2024 est approuvé.

8-compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 24 juin 2024 et

9-situation budgétaire : situation 2024 et prévision pour 2025

A.Labat : «Le sujet le plus important de cette journée a été la situation budgétaire 2024. Nous avons en amont rencontré et informé l'ensemble des collectivités. »

F. Durand : « Pour soutenir cette démarche et représenter les salariés de l'ONAP, nous avons également pu rencontrer toutes les collectivités, sauf la Ville d'Avignon. »

A.Labat : « Cette question budgétaire a donc été préparée en amont avec en conclusion l'obligation d'augmenter les subventions 2024 de 200 000€ soit 40 000€ pour chaque collectivité + l'État.

Pour être plus précis, cette situation budgétaire dégradée comporte deux volets :

-une urgence conjoncturelle liée à plusieurs éléments apparus en 2024 avec pour conséquence un déficit d'environ 200 000€ en fin d'exercice 2024 : deux licenciements pour inaptitude, une augmentation conventionnelle des salaires, une baisse du crédit d'impôt au spectacle vivant.

-un déficit structurel présent depuis très longtemps avec d'une part des fonds propres dégradés (ce que possède l'Orchestre en tant que structure associative) de -250 000€ et d'autre part un report à nouveau (l'addition des résultats de tous les exercices précédents) qui atteint -420 000 €.

J'alerte les collectivités depuis mon arrivée sur la fragilité de la situation, avec le risque d'être incapable de faire face aux imprévus et l'obligation de relever le niveau trop faible des subventions. La période COVID , avec les reprises de fonds dédiés, n'a apporté qu'un sursis artificiel.

Le commissaire aux comptes a prévenu lors du CA que sans réaction des tutelles d'ici le mois de septembre, il serait obligé d'enclencher une procédure d'alerte.

Toutes les collectivités et l'État ont bien compris la situation et à l'initiative de la DRAC -représentée par Françoise Turin- les financeurs vont se rencontrer ce lundi 22 juillet afin d'étudier comment ils vont pouvoir aider l'orchestre dans un premier temps face à la situation d'urgence que représente le déficit annoncé fin 2024, et dans un deuxième temps face au déficit structurel qui ne peut être corrigé que par une augmentation pérenne des subventions ; Les positionnements de l'État, du Grand Avignon, du Département et de la Région sont pour l'instant assez positifs et nous attendons avec impatience l'annonce des actions concrètes de chaque partenaire. »

10-accord audiovisuel : gestion et bilan

S. Platret : « J'ai géré la signature des feuilles Spedidam mais je manque de temps pour réaliser les décomptes. Je sais que c'est une obligation mais je ne peux rien vous présenter aujourd'hui. »

A.Labat : « Je vais aider Sophie pour réaliser les tableaux que nous vous présenterons en réunion de CSE en septembre-octobre 2024 »

F. Durand : « Notre accord audiovisuel précise que nous devons participer à la gestion pour défendre les droits des salariés. Ceci implique une connaissance en amont des négociations avec chaque producteur et surtout des destinations. Un décompte -ventes, royalties, durée annuelle d'enregistrement de chaque musicien- doit être régulièrement mis à jour et présenté/validé en CSE. Les feuilles Spedidam (copies) doivent impérativement nous être communiquées. »

S. Platret : « Je vais dans un premier temps vous envoyer les copies des feuilles Spedidam et me mettre à jour pour les autres obligations.»

Projet de captation : Un enregistrement cd avec David Kadouch/Garuta mais le planning pose problème.

11-licenciement d'une salariée protégée : procédure et consultation du CSE

A.Labat : « Nous avons reçu le 18 juillet 2024 l'accord de l'inspecteur du travail pour le licenciement de Mme Jeanne Maizoué. Il lui sera signifié par courrier avec AR. Elle était salariée protégée au titre du fait qu'elle ait été RSS (représentante de section syndicale) depuis plus d'un an avant les dernières élections professionnelles. La procédure a été respectée et le CSE consulté sur l'étude d'une possibilité de reclassement. Le coût pour l'entreprise s'élève sur l'exercice 2024 à 115000€ + 8500€ de charges. »

12-concours de recrutement des deux postes de violons

Le Lundi 14 octobre 2024. Le programme est prêt, l'annonce sortira ces prochains jours. L'intitulé du poste : deuxième soliste des seconds violons et violon tuitiste. Le jury doit être constitué.

13-concours de recrutement : pupitre de clarinettes

François Slusznis fera valoir ses droits à la retraite fin 2024 et partira le 23 novembre 2024.

Un débat est ouvert sur l'intitulé des deux postes et la possibilité de faire les deux concours le même jour.

14-DEMOS : bilan de DEMOS 1, présentation de DEMOS 2

-Présentation de DEMOS 2 et bilan de DEMOS 1 par Isabelle Ronzier, référente et responsable du projet.

-Retour sur le concert du 15 juin au Palais des Papes et débat sur tous les aspects; positifs et négatifs.

Quelques évolutions :

-DEMOS 2 uniquement en primaire (du CE2 au CM2) et pas du CM1 à la 6ème comme pour DEMOS 1.

-La Région doit confirmer un début d'engagement financier afin de soutenir les trois cohortes DEMOS qui commenceront en septembre sur son territoire : Avignon, Apt et Marseille.

-Le département du Vaucluse sera aussi sollicité.

-Création d'un parcours spécifique pour les 27 élèves de DEMOS 1 inscrits au CRR pour la rentrée 2024.

-pour rappel, DEMOS 1 concernait 95 élèves en CE1 et CE2 puis 77 élèves en 6ème.

-Concert prévu le 23 mai 2025 à "L'Autre Scène" avec les DEMOS 2 débutants, l'orchestre Cycle1/DEMOS avancé du CRR et l'ONAP qui jouera en première partie.

La Direction et les membres élus du personnel au CSE remarquent qu'il y a un décalage entre l'appropriation du rayonnement de DEMOS par certaines institutions et leur participation financière qui reste très faible. L'impact politique fort de DEMOS, son enracinement sur le territoire, son bilan social et éducatif salué de tous et l'empathie qu'il suscite laissent espérer que les discours extrêmement positifs puissent s'accompagner pour DEMOS 2 d'un financement plus significatif et mieux ré-équilibré.

Le budget : DEMOS1 2021-2024 ; budget total de 250 000€

Philharmonie de Paris : 90 000€, Fond de dotation Mommessin-Berget : 75 000€, Cité Éducative : 35 000€ (dont 15000€ de la Préfecture, 15000€ de l'Éducation Nationale et 5000€ de la Ville d'Avignon), CAF : 35 000€ et Grand Avignon : 15 000€.

Direction artistique de DEMOS : la question de l'implication de Debora Waldman dans DEMOS 2 et de la durée de la fin de son deuxième mandat de Directrice Musicale de l'ONAP est posée.

I. Ronzier : « Nous savons que Debora Waldman sera encore Directrice Musicale de l'ONAP pendant deux ans et que DEMOS 2 durera trois ans. Il va donc falloir dès l'année prochaine réfléchir à différentes options. Comme sa mission DEMOS rentre pour l'instant dans le cadre de ses missions avec l'ONAP, il va falloir que DEMOS trouve un budget complémentaire pour financer la 3ème année de Debora Waldman sur DEMOS 2. »

Implication des musiciens de l'ONAP : les DP (Délégués du Personnel) demandent à I.Ronzier de définir le cadre (fréquence, lieu, contenu...) souhaité pour que cette implication ait un sens. I.Ronzier précise que le temps passé par les musiciens ne sera pas rémunéré par DEMOS. Les DP souhaitent qu'une proposition claire de rémunération ou valorisation de cette implication individuelle soit présentée en CSE avant de prévoir une réunion avec les musiciens. Les DP pensent qu'un accueil plus fréquent des élèves DEMOS sur notre lieu de travail avec l'orchestre en tutti serait plus facile à organiser et aurait plus de sens.

15-Planning 2024-2025

Un échange avec les DP et une réunion spécifique est nécessaire. Le comité artistique souhaite aussi participer à la relecture du planning avant validation.

16-Orféo : bilan et ajustements

Sophie Platret : «Vous pouvez m'envoyer jusqu'en octobre toutes vos remarques et souhaits. Je transmettrai ensuite aux techniciens d'Orféo la liste des demandes d'amélioration. Les améliorations et évolutions seront communes à tous les orchestres qui utilisent Orféo. L'application (Android ou IOS) contenant plus d'informations que la version-ordinateur, il vaut mieux consulter Orféo via son smartphone. »

Questions diverses :

° **MAIF** : les DP signalent que l'information de la modification du contrat d'assurance n'a toujours pas été transmise aux musiciens, contrairement à ce qui avait été décidé en réunion.

° **"Accidents" de transmission de planning** pour certains musiciens supplémentaires, dû à l'absence pour maladie du régisseur général et à la difficulté d'assurer le relais.

Demande des DP : envoyer plus tôt le plan de travail de chaque série.

S. Platret : Les plans de travail seront dorénavant envoyés en même temps que le planning mensuel. La feuille de route sera communiquée au plus tard 7 jours avant le début de chaque série.

° **Pupitre de violoncelles** : Pour palier le départ de Nao et l'absence de Louise dès fin septembre, Pierre Landy sera engagé en CDD de 9 mois jusqu'à la fin de la période de congés sans solde de Nao et un 4ème violoncelliste supplémentaire sera appelé pour chaque série.

° **Réseaux sociaux** : Les extraits vidéos des répétitions postés sur les réseaux sociaux par le service communication sont parfois très insatisfaisants, ne mettent pas en valeur les musiciens et ne sont pas représentatifs du travail d'un orchestre professionnel : extraits mal choisis, son décevant, plans mal choisis.

Le CSE demande que ces extraits soient à minima validés par un musicien du comité artistique et/ou idéalement par le violon solo.

° **Droit à l'image** :

Rappel : la présence d'un appareil de captation son et/ou image doit impérativement faire l'objet d'une information préalable, même s'il s'agit d'une captation de travail ou pour archive. (exemple : l'enregistrement en répétition par téléphone pour D. Waldman de toute la symphonie lors de la dernière série)

° **Changement de chaises** :

Point positif : Les chaises qui causaient des dégradations des instruments -montants métalliques contre les cors- sont changées.

Chaises ergonomiques : une étude sera bientôt engagée au sujet d'une évolution possible vers un mobilier ergonomique individualisé.

Tickets restaurants : les salariés souhaiteraient que l'employeur augmente la valeur unitaire des titres restaurant (7€ actuellement) qu'ils estiment insuffisante. Rappel de la répartition du financement des titres restaurant : Employeur 2,80€, CSE 1,40€, salarié 2,80€ pour un titre restaurant de 7€.

Projet avec le concours de Wetzlar en Allemagne : Information sur le projet. Modalités d'échange avec l'ONAP ; possible programmation du lauréat en 2025-2026 et invitation de l'Orchestre à Wetzlar.